



Vigne

Edition Limousin

N°11
14/06/2017



Animatrice filière

Barbara CICHOSZ
Chambre d'agriculture
d'Occitanie
barbara.cichosz@rmp.chambagri.fr

Animatrice déléguée

Céline VACHON
Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine
celine.vachon@na.chambagri.fr

Suppléance

Karine BARRIERE
Chambre d'agriculture
de Corrèze
k.barriere@correze.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Site de Bordeaux

Reproduit
de ce bulletin a
Reproduit part
avec la me
« extrait d bulletin de s
d végé N
Aq Vigne / Editi
Limousin N°11 d
14/06/20 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- La végétation reste poussante voire buissonnante.
- Stade maximum : Grains de pois (stade 31).**

Mildiou

- Les 1ères taches sont visibles. Même si la pression est toujours faible, la vigne est réceptive, soyez vigilants.

Oïdium

- Absence de symptôme mais période de sensibilité maximale encore en cours.

Cochenille

- Essaimage en cours.

Météo

• Prévisions du 14 juin au 19 juin 2017 (Source Météo France)

Corrèze	Mer 14	Jeu 15	Ven 16	Sam 17	Dim 18	Lun 19
Températures	18-34	19-29	15-29	13-32	15-32	19-31
Tendances						

Hte Vienne	Mer 13	Jeu 14	Ven 15	Sam 16	Dim 17	Lun 18
Températures	17-31	18-27	14-25	14-28	16-28	17-28
Tendances						

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

- Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
 - Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
 - Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
 - **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.
-

État général du vignoble

- **Stades phénologiques**

Sur les parcelles et secteurs non gelés, la vigne est au maximum entre les stades « grains de plomb » et « grains de pois ».

Sur les vignes gelées (entièrement ou partiellement), la floraison a débuté ou est imminente.

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

- **Situation au vignoble**

Une sortie de taches est observée en tous secteurs (hormis à Verneuil) sur Chardonnay, Cabernet sauvignon et Merlot.

- **Données de la modélisation** (Potentiel Système – Stations d'Objat et Verneuil sur Vienne)

Situation de J-7 à J : un petit passage pluvieux en début de semaine dernière a été observé sur la zone. Cependant, la pression exercée par le mildiou reste encore et toujours faible.

Les pluies n'ont pas été suffisantes pour engendrer la modélisation de contaminations de masse.

Simulation de J à J+10 : à la faveur de la période annoncée comme sèche, le risque de contamination par le mildiou va rester à un niveau faible. Les seuils sont toujours relativement élevés pour engendrer la modélisation de contamination de masse : plus de 25 mm en cumulés seraient nécessaires pour engendrer des contaminations de masse (ce qui pour le moment est au-delà des prévisions météo).

Évaluation du risque : la pression modélisée est faible et en l'absence de pluie, le risque de contamination est quasi nul. Néanmoins, la plante est toujours réceptive ; surveillez l'évolution des prévisions pour anticiper un risque de contamination.

Oïdium (*Uncinula necator*)

- **Situation au vignoble**

On ne signale toujours aucun symptôme à ce jour.

Évaluation du risque :

La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est en cours.
A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

Black rot (*Guignardia bidwelli*)

• Situation au vignoble

Aucune évolution depuis la semaine dernière.

Évaluation du risque :

La période de sensibilité maximale des grappes est en cours.

Flavescence dorée

Les avis de traitement sont publiés. Vous pouvez les retrouver sur le site suivant : http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Flash_traitement_FD_2017Limv2_cle88f881.pdf

Le T1 est à positionner entre le 12 juin et le 19 juin.

Observations diverses

Cochenilles : la période d'essaimage est en cours. De nombreuses cochenilles ont été observées dans le feuillage d'une parcelle de Chardonnay à Allasac.

Avec le redémarrage de la végétation, la vie reprend son cours et on observe de nombreux thrips aussi bien des ravageurs comme des auxiliaires ainsi que des typhlodromes.

Le prochain BSV Vigne Limousin paraîtra le mardi 20 juin 2017

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes : Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine , la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Cave Viticole de Branceilles (M.Perrinet) et le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze (M.Mage et M.Roche).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "